



Destinataires :

Mesdames, Messieurs, les Présidents de Fédérations olympiques, non olympiques, affinitaires, multisports, scolaires et universitaires
Mesdames, Messieurs, les Présidents de CROS
Mesdames, Messieurs, les Présidents de CDOS et CTOS
Mesdames, Messieurs les responsables de Commissions « jeunes dirigeants » et « athlètes de haut-niveau »

Pour information : Jean-Pierre Mougin, Secrétaire général du CNOSF, Stéphane Goudeau, Directeur général du CNOSF, Olivier Lenglet, Directeur des affaires internationales, Dominique Petit, Secrétaire générale de l'ANOF, Christine Cadier, Assistante de l'ANOF.

Paris, le 9 Janvier 2013.

N/Réf. : 001/JV/VTC/CC

Objet : Académie Internationale Olympique, 53^{ème} Session pour jeunes participants, du 11 au 25 Juin 2013

Mesdames, Messieurs, les Présidents,

Comme tous les ans, l'Académie Internationale Olympique organise une **Session Internationale pour jeunes participants** à Olympie (Grèce). La France aura le plaisir d'y déléguer trois représentants. Cette année, la session se déroulera **du 11 au 25 Juin 2013**.

A cette occasion, se retrouveront des jeunes de tous les pays, envoyés par leurs Comités Nationaux Olympiques respectifs, pour participer à des conférences et à des échanges sur l'Olympisme. Les jeunes qui auront l'honneur d'être retenus doivent être conscients qu'ils auront une mission de représentation de leur pays.

Le sujet principal de cette session sera : « **L'héritage olympique** ».

Le sujet spécial s'intitule cette année : « **L'héritage olympique : l'émancipation de l'Olympisme par la jeunesse** ».

La délégation française est envoyée en Grèce par le Comité National Olympique et Sportif Français sous couvert de l'Académie Nationale Olympique Française. La prise en charge des frais relatifs à cette session (transports, hébergement, repas, tenue officielle) pour les trois sélectionnés (ées) est répartie entre la Solidarité olympique, l'Académie Internationale Olympique, le CNOSF et l'ANOF.

Les sélectionnés n'ont donc aucune dépense à supporter.

Toutes les candidatures seront examinées par la **Commission Nationale des Relais d'Olympie (CNRO)**, rattachée à l'**Académie Nationale Olympique Française**.

N° SIRET 439 437 286 00016 – Code APE 913E

Académie Nationale Olympique

Maison du sport français – 1, avenue Pierre de Coubertin – 75640 PARIS Cedex 13

Téléphone : 01 40 78 29 45 – Télécopie : 01 40 78 29 45 – <http://www.franceolympique.com> – Courriel : academieolympique@cnosf.org

Les critères retenus pour la recevabilité des candidatures sont les suivants :

- Les candidats(es) devront **avoir entre 20 et 35 ans au 11 Juin 2013** et renvoyer dans les délais, l'intégralité des documents demandés, **obligatoirement validés par une fédération, un CROS ou le CNOSEF**. Le candidat doit donc effectuer la démarche auprès d'une de ces 3 institutions afin que son dossier puisse être recevable.
- Il doit s'agir d'athlètes représentatifs sur les plans sportif et scolaire, et s'intéressant à l'Olympisme.
- De manière à pouvoir participer effectivement aux échanges internationaux, **la maîtrise de l'anglais est obligatoire** ; toute autre connaissance linguistique est la bienvenue.

Les représentants qui seront sélectionnés, doivent être susceptibles de transmettre à leur retour, les enseignements qu'ils auront retirés de cette expérience, l'idéal étant de trouver chez ces jeunes des militants du mouvement sportif de demain. Ils doivent prendre toutes dispositions pour se rendre disponibles à la réunion d'évaluation programmée avant fin 2013 à une date fixée ultérieurement.

Nous vous demandons donc de bien vouloir nous proposer **un à deux candidats** (un garçon et une fille maximum) répondant à ces conditions pour participer à ce séjour. Nous vous encourageons vivement à diffuser cette information au sein des supports électroniques de votre institution.

Notez par ailleurs que le **handicap physique d'un candidat n'empêche pas sa candidature**. Toutefois, situées sur une colline à l'écart d'Olympie, les installations de l'Académie Internationale Olympique n'ont pas été prévues pour l'accueil de participants qui ne pourraient assurer leur autonomie sur place. Ce degré d'autonomie sera donc apprécié en amont de la sélection.

J'attire également votre attention sur le fait **que les dates du séjour sont impératives**.

Je vous invite à consulter le site internet de l'ANOF www.academie.olympique.fr où vous trouverez l'intégralité du dossier de candidature à télécharger.

Les candidatures devront nous parvenir pour le **11 Février 2013 au plus tard, exclusivement par voie électronique**, à l'attention de Mme Terrien-Conques Valérie, AcademieOlympique@cnocef.org et aioession@yahoo.fr, et **validées obligatoirement par une Fédération, un CROS ou le CNOSEF**.

Cette validation s'effectuera lors du retour du dossier sous la forme d'une **lettre d'accompagnement électronique visée** par le Président de l'institution de rattachement ou par un élu en charge du dossier.

Dans l'attente de la suite que vous voudrez bien réserver à cette invitation, je vous prie de croire, Mesdames et Messieurs les Présidents, à l'assurance de mes sentiments les plus sincères.

Pour le Président de l'ANOF
Valérie TERRIEN-CONQUES
Vice- Présidente de l'ANOF
Présidente de la Commission Nationale des Relais d'Olympie

Par Ordre



N.B : Les participants(es) sélectionnés(es) ne pourront en aucun cas être accompagné(es), même avec une prise en charge des frais.

P.J. : Flyer Session AIO pour Jeunes Participants